

DATE : 25 octobre 1996

2.2. STATUTS TYPES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 2 à la place de la précédente édition 1995
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1. en face du repère.

MODELE DE STATUTS POUR ASSOCIATION SPORTIVE

I- OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ART 1ER - l'association dite "....." fondée en a pour objet :

- a) - d'organiser, développer le vol à voile dans son rayon d'action ;
- de faire respecter les règles et les règlements techniques et déontologique du vol à voile ;
- d'organiser les compétitions sportives déléguées par la FFVV ou le Comité Régional ;
- d'exercer un pouvoir disciplinaire, dans le respect des principes généraux du droit à l'égard des membres ;
- b) - de développer l'esprit aéronautique particulièrement dans la jeunesse ;
- de favoriser la formation et le perfectionnement des pilotes et des cadres, la motivation aux carrières aéronautiques, la construction aéronautique, l'instruction technique ;
- c) - de veiller à ce que le vol à voile, école de maîtrise individuelle et activité d'équipe, soit à la fois une activité de formation, un sport et un loisir ;
- d) - de traiter, d'une façon plus générale, notamment dans le cadre associatif, tout ce qui concerne le vol à voile et la voltige planeur.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à

Elle a été déclarée à la Préfecture de sous le n° , le.....

(Journal officiel).

Le siège social peut être transféré dans une autre commune par délibération du Comité de Direction.

ART 2 - Les moyens d'actions de l'association :

- la délivrance des licences fédérales aux membres ;
- la signature de toutes convention concernant le vol à voile avec des organismes publics ou privés ;
- la publication de bulletins, brochures et documents d'information technique, scientifique et de propagande en faveur du vol à voile ;
- l'organisation de stages de perfectionnement sportif ;
- l'organisation de stages de formation des cadres ;
- l'étude de tous les problèmes concernant le vol à voile et de tous les moyens permettant la réalisation de l'objet social ;